



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 2 septembre 2020

Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2020-2021

Véritable soutien en faveur de l'égal accès à la fonction publique aidant les personnes, sous conditions de ressources, préparant des concours, le dispositif de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique est reconduit.

Ce dispositif vise à soutenir matériellement les candidats préparant les concours de catégorie A ou B de la fonction publique en accordant, après étude des dossiers, une aide financière de 2 000 €. Le versement de l'allocation est effectué en deux fois et est subordonnée à la fréquentation assidue du bénéficiaire à la préparation au concours et à son engagement à se présenter au(x) concours préparé(s).

Pour la campagne 2020-2021, ce sont 20 allocations de diversité qui vont être accordées en région Centre-Val de Loire.

Le public visé

- > Les élèves des classes préparatoires intégrées (CPI) ;
- > Les personnes inscrites auprès d'un organisme de préparation aux concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégorie A ou B ;
- > Les étudiants inscrits dans un cursus d'études supérieures visant expressément à la préparation d'un ou plusieurs concours mentionnés à l'article 1^{er} de l'arrêté et notamment ceux qui sont inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale et les centres de préparation à l'administration générale (IPAG/CPAG).

Les critères d'attribution

- > La situation sociale, familiale et personnelle ;
- > Les résultats des études antérieures sont appréciés en tenant compte de la situation particulière et des mérites respectifs des personnes concernées ;
- > Les revenus bruts perçus au titre de l'année 2019 par les candidats ou leur famille ;

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41

> Cette allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux pour les étudiants ainsi qu'avec l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour les demandeurs d'emploi.

Les engagements des candidats

- > Préparer un ou plusieurs concours d'accès à la fonction publique de catégorie A ou B ;
- > S'engager à suivre une préparation à un concours de la fonction publique et à passer les épreuves du concours ;
- > Fréquenter assidûment les préparations pour lesquelles l'allocation leur a été accordée ;
- > Se présenter, à l'issue de l'année de préparation, aux épreuves d'admissibilité de l'un des concours pour lesquels l'aide de l'État leur a été accordée.

Modalités pratiques de dépôt de candidature à l'allocation

Les demandes se font en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/allocations-diversite-2020>

ATTENTION : **aucun dossier papier ne peut être accepté et tout dossier incomplet sera refusé.**

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41